



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK  
MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Conformément aux dispositions de l’article 176.1 du Code municipal, le rapport financier et le rapport du vérificateur de la Municipalité d’East Hereford pour l’année 2020 seront transmis aux membres du conseil municipal à l’assemblée ordinaire du 6<sup>e</sup> jour d’avril 2021.

DONNÉ à East Hereford ce vingt-sixième jour de mars 2021.

  
Secrétaire-trésorière

-----  
**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Marie-Ève Breton, secrétaire-trésorière de la Municipalité d’East Hereford, certifie sous mon serment d’office avoir publié cet avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits suivants :

- 1<sup>er</sup> : HALL D’ENTRÉE DE L’HÔTEL DE VILLE D’EAST HEREFORD  
2<sup>ième</sup> : SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26<sup>e</sup> jour de mars 2021.

  
Secrétaire-trésorière